

M. Nasserden propose la 3^e lecture du bill.

—Permettez-moi de remercier les députés de leur courtoisie et de leur bienveillance.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Conformément à l'ordre adopté par la Chambre, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(A 6 h. 09, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, comme nous fêtons aujourd'hui le Saint-André, et comme je suis Écossais, je n'ai pas fait le geste traditionnel du ministre des Finances, qui est censé acheter une nouvelle paire de souliers lorsqu'il dépose le budget. Comme je suis Écossais, et comme c'est le second budget que je présente cette année, je porte la même paire de souliers que lorsque j'ai présenté le budget le 1^{er} juin.

L'hon. M. Starr: Le ministre ne peut pas se permettre d'acheter une nouvelle paire de souliers.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cet exposé a pour but de faire connaître à la Chambre les mesures fiscales que le gouvernement juge nécessaires en ce moment pour réaliser trois objectifs pressants et étroitement reliés: premièrement, freiner les hausses inflationnistes des prix, des coûts et du coût de la vie, qui sapent notre prospérité; deuxièmement, atténuer les tensions perturbatrices sur le marché des capitaux, qui menacent d'enrayer notre croissance économique; et troisièmement, acquitter par des moyens non inflationnistes les coûts des programmes publics permanents, essentiels à la sécurité sociale et au développement du pays à long terme.

Je pourrais rappeler que dans mon exposé budgétaire du 1^{er} juin, dont le comité des voies et moyens est encore saisi, je signalais que notre politique budgétaire visait à favoriser la transition entre l'expansion économique rapide des dernières années et une croissance soutenue de l'emploi et de la production jusqu'à des niveaux approchant de la pleine capacité. Notre budget visait donc à

appliquer une force modérée de soutien à notre économie. Il prévoyait un déficit de quelque 300 millions de dollars, au titre de nos comptes économiques nationaux, à l'exclusion des opérations relatives au Régime de pensions du Canada. Les réductions fiscales proposées dans ce budget étaient destinées à contribuer à la baisse de certains prix clefs, notamment ceux des machines et de l'équipement, afin d'accroître l'efficacité industrielle, et de celui des médicaments, afin d'aider les consommateurs canadiens qui en ont le plus besoin.

Le budget comportait des exigences nettes en espèces d'une somme globale de 1,590 millions pour l'année financière courante, devant être financées par des emprunts et par la réduction de nos soldes de caisse. Ces exigences financières considérables n'étaient pas uniquement attribuables au déficit de nos comptes budgétaires, estimé à 740 millions de dollars, mais aussi au volume important des prêts et placements du gouvernement, surtout au titre de la construction domiciliaire. Les prêts pour la construction d'habitations visaient et ont réussi à relancer la construction domiciliaire des bas niveaux où elle était tombée l'an dernier par suite de la concurrence serrée des autres emprunteurs à l'égard des capitaux.

Le 4 octobre, j'ai prononcé un deuxième discours pendant l'étude du budget. J'ai dit que les perspectives de production et d'emploi cette année étaient conformes aux prévisions du début de juin. Toutefois, deux principaux problèmes se posaient. Le premier résidant dans les taux toujours élevés de l'augmentation des frais de production et des prix. Ces augmentations étaient beaucoup trop élevées. Le deuxième problème était l'état très troublé du marché des capitaux, où les taux d'intérêt élevés et croissants continuaient à régner au Canada, comme dans les autres principaux pays occidentaux, malgré un taux appréciable d'expansion de la masse monétaire. J'ai dit que les portefeuillistes s'attendaient à une inflation continue et que cette attente contribuait à la situation extraordinaire du marché des capitaux. Il fallait trouver un moyen de maîtriser ce mouvement inflationniste. Cela exigerait de la modération à l'égard des hausses de prix, de salaires et d'autres revenus monétaires comme les loyers et les dividendes, et des dépenses de l'État. J'ai signalé que le gouvernement, en préparant le budget des dépenses de l'année suivante, faisait un effort hâtif et extraordinaire pour contenir l'accroissement des programmes de dépenses et de ses demandes sur le marché des capitaux.

Le 10 novembre, j'ai annoncé à la Chambre que le gouvernement avait décidé de contenir à 10,300 millions les dépenses bud-

gétaires de l'année prochaine. C'était sans compter les dépenses de l'assurance frais médicaux qui seraient financées par de nouvelles recettes obtenues à cette fin, et de l'amortissement du déficit de l'Expo qui ne constitue pas une nouvelle dépense. Par ces mesures, en diminuant notre programme d'emprunt, et par certaines mesures fiscales, nous allions maintenir nos besoins nets en espèces et nos demandes sur le marché des capitaux à moins de 750 millions de dollars au cours de la prochaine année financière, abstraction faite de besoins imprévus au chapitre de nos réserves de change.

J'ai dit que ces diverses mesures feraient partie d'un programme intégré visant à enrayer l'inflation des prix et des coûts qui se produisait au Canada, et à réduire les pressions excessives sur nos marchés des capitaux. Ce soir, il est de mon devoir de pousser plus loin ce programme, en expliquant davantage notre situation et les intentions du gouvernement, et de proposer les mesures fiscales que nous jugeons nécessaires.

Situation économique

• (8.10 p.m.)

[Français]

Tout d'abord, j'exposerai brièvement la situation et les perspectives économiques, bien qu'elles n'aient pas beaucoup changé depuis octobre.

Cette année, la rapide expansion économique que nous avons connue aux cours des ces dernières années s'est ralentie. Néanmoins, notre produit national brut a continué à s'accroître. Cette année, je prévois que son augmentation sera d'environ 7 p. 100. En volume, cependant, l'augmentation sera inférieure à la moitié de ce pourcentage, car les prix ont continué à monter à un rythme excessif. Les dépenses des consommateurs, soutenues par des hausses de traitement et de salaires, sont à un niveau élevé et croissant. Les dépenses du gouvernement et des municipalités continuent à monter cette année, quoique moins vite qu'auparavant. Durant le premier semestre, nos exportations ont atteint un niveau sans précédent bien que, ces derniers mois, elles aient fléchi, ceci tant dans le cas du blé que pour le reste mais à un degré moindre. Bien entendu, cela reflétait dans une certaine mesure le ralentissement de l'expansion aux États-Unis et outremer de même que les circonstances spéciales touchant le marché du blé. Toutefois, pour l'ensemble de l'année, les exportations atteindront l'objectif fixé par le ministre du Commerce (M. Winters). Les immobilisations du secteur des affaires ont également baissé, ces derniers mois, tant pour la construction que pour les machines et l'équipement.

[L'hon. M. Sharp.]

Ces changements récents dans les forces de soutien de l'économie ont donné lieu à un ralentissement du taux de croissance de la production, à une légère baisse de l'embauche totale et à une hausse du chômage le mois dernier. Les graves tensions de l'an dernier sont disparues et l'économie dispose même de quelques réserves.

Cependant, ces faits nouveaux n'ont pas freiné la hausse des prix et des coûts; les taux excessifs d'augmentation des salaires et des autres coûts subsistent. L'indice des prix à la consommation a baissé d'une fraction ces deux derniers mois, surtout parce que le prix de la nourriture a baissé comme d'habitude à ce temps-ci de l'année. Mais le mouvement sous-jacent se maintient solidement à la hausse. L'indice des prix à la consommation, exception faite de la nourriture, accuse une hausse de 4½ p. 100 par rapport à l'an dernier. Les coûts ont augmenté rapidement et les bénéficiaires en ont souffert. Notre mesure la plus complète des prix—l'élément prix du produit national brut—a accusé une hausse de 5 p. 100 au cours du deuxième trimestre de cette année par rapport à l'an dernier.

Il est plus difficile que nous l'avions cru de maintenir en même temps la stabilité des prix et le plein emploi au Canada. Même si le chômage atteint un niveau que nous ne jugeons pas satisfaisant, les prix et les salaires augmentent trop vite; ils augmentent encore plus vite qu'aux États-Unis et que dans la plupart des autres pays industrialisés du monde occidental. Aucun groupe au Canada ne peut se permettre pareil affaiblissement de notre position concurrentielle sur le marché international.

En outre, et c'est encore plus important, l'expectative que les prix et les coûts continueront d'augmenter crée une psychologie inflationniste; celle-ci affecte sérieusement le marché des capitaux et le marché du travail. Sur le marché du travail, elle mène à des demandes persistantes d'augmentations de salaires qui, dépassant largement toute hausse prévisible de la productivité, sont nettement inflationnistes. Durant les neuf premiers mois de l'année, selon le ministre du Travail (M. Nicholson), les augmentations de salaires négociées au Canada se sont élevées en moyenne à 8.7 p. 100 par année pour la durée des ententes. Pour les États-Unis, la moyenne à peu près comparable serait de 4.4 p. 100 par année. Sur le marché des capitaux, le même climat rend les prêteurs réticents à consentir des prêts à long terme sur obligations et hypothèques, sauf à des taux d'intérêt très élevés.

La main-d'œuvre et le marché des capitaux doivent travailler efficacement si nous voulons maintenir notre prospérité et l'expansion de notre économie. Notre nation doit

épargner et investir chaque année environ un cinquième de sa production totale, en recourant surtout au marché des capitaux. En outre, nous comptons obtenir une entrée annuelle nette de capitaux de près d'un milliard de dollars, sinon plus. Nous administrons notre économie en nous fondant sur ces prévisions, et ce courant constant d'épargnes et d'investissements est essentiel à l'emploi productif de notre main-d'œuvre croissante. Il est donc d'une importance vitale que notre marché des capitaux continue de bien fonctionner et qu'il soit en rapport convenable avec le principal marché international des capitaux, celui des États-Unis.

[Traduction]

Une voix: Et maintenant, un petit truc à l'occasion de la Saint-André pour les Écossais.

L'hon. M. Sharp: Je dirai à l'honorable député que c'est l'un des groupes dont l'apport pour le pays a été énorme, rivalisant même avec celui des deux races fondatrices. En vérité, je me demande parfois si les Écossais ne formaient pas l'un des peuples fondateurs.

Une voix: Où sont les Écossais sur les premières banquettes?

L'hon. M. Sharp:

Perspectives économiques

L'année 1968 laisse prévoir une augmentation de la production en valeur absolue un peu plus considérable que cette année et une hausse un peu plus faible des prix. Cette évaluation s'attend à une reprise de l'activité économique aux États-Unis et au maintien de la croissance de la production en Europe et au Japon, tous des marchés importants pour nous. Je prévois donc assister à la reprise de la croissance de nos exportations. Nous pouvons sûrement nous attendre à ce que les dépenses des consommateurs canadiens continuent d'augmenter, probablement à un rythme plus accéléré que cette année. On peut prévoir que les dépenses affectées à l'habitation augmenteront l'an prochain. Des fonds hypothécaires devraient être plus facilement disponibles pour les raisons suivantes: des taux d'intérêt plus souples sont maintenant établis pour les prêts hypothécaires assurés, la concurrence pour l'obtention de fonds a diminué et les banques sont entrées sur ce marché cette année. Déjà, les députés le savent, il y a eu augmentation très sensible. Par ailleurs, il me semble que les dépenses d'établissement des entreprises commerciales n'augmenteront pas l'an prochain, car il ne faut pas oublier les effets de l'accroissement des coûts et certaines incertitudes quant aux conditions du marché. Ces constatations découlent d'impressions provisoires que de

grandes entreprises m'ont confiées à propos des investissements qu'elles projettent. Comme je l'ai déjà souligné, il s'agit là d'un domaine où l'on devrait favoriser l'expansion au lieu d'imposer des restrictions.

Tous ces changements mis ensemble devraient amener une hausse modérée de la production totale et des revenus l'an prochain, ainsi qu'un relèvement du niveau actuel de l'emploi, proportionnel à l'augmentation de notre effectif ouvrier. Nous attendons un meilleur rendement dans le domaine de la productivité générale, en partie grâce à la meilleure formation et au meilleur déploiement de notre main-d'œuvre, et en partie à cause de l'accroissement de la productivité qui se produit en général à cette étape du cycle des affaires. Toutefois, il faut reconnaître que dans notre économie, actuellement, de nombreuses entreprises commerciales et beaucoup de consommateurs disposent de vastes ressources en espèces qu'ils peuvent décider de dépenser à quelques moments d'avis en cas de changement du climat actuel.

● (8.20 p.m.)

La situation internationale actuelle comporte divers dangers pour le Canada à cause de notre dépendance considérable du commerce mondial, ainsi que des marchés internationaux de capitaux. Jamais, je crois, les marchés centraux des capitaux n'ont été si agités pendant si longtemps. Des craintes se sont répandues au sujet de la situation des principales devises internationales; elles ont été apaisées maintenant par le succès de la réévaluation de la livre sterling et par la fermeté évidente du dollar américain ainsi que d'autres grandes devises face à la spéculation des dix derniers jours. De nombreux pays éprouvent beaucoup de difficulté à aligner leurs finances publiques sur les besoins de l'heure et à enrayer les poussées inflationnistes si répandues dans le monde occidental. Nous ne pouvons pas nous isoler des pressions internationales exercées sur les prix, particulièrement par les États-Unis, mais nous devons faire tout notre possible pour contenir les poussées inflationnistes à l'œuvre au Canada. Dans la situation internationale actuelle, nos politiques doivent refléter la nécessité de prendre des mesures énergiques pour protéger notre situation fondamentale, tout en conservant assez de souplesse pour s'adapter aux circonstances changeantes.

Le contrôle de l'accroissement des dépenses de l'État

C'est à la lumière de ce vaste tableau économique que nous devons déterminer nos programmes et nos mesures. Il nous faut songer tout d'abord à nos dépenses publiques.

Nous présenterons à la Chambre dans quelques mois notre programme détaillé, sous la forme du budget principal des dépenses, mais, d'ici là, le gouvernement doit prendre les décisions fondamentales qui y seront reflétées, tout en faisant les dépenses découlant de textes législatifs. Il est essentiel que la Chambre et le public reconnaissent la nature et la gravité du problème que nous affrontons, et la nécessité d'y remédier.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel s'est occupé, comme il l'avait promis, d'instaurer les principales réformes nécessaires à la mise au point du régime de sécurité sociale du Canada. Sur notre recommandation, le Parlement a aussi autorisé une augmentation appréciable des contributions à ce qui vient maintenant en priorité au Canada, l'enseignement supérieur. Cela s'est accompli sous forme de dépenses et d'un transfert fiscal spécial aux provinces à cette fin. Nous avons transféré à dessein aux gouvernements provinciaux des ressources supplémentaires pour leur permettre, ainsi qu'à leurs municipalités, de fournir les services sans cesse croissants exigés d'eux. Nous avons mis de l'avant des mesures propres à favoriser la recherche scientifique, le développement industriel et le relèvement de certaines régions désavantagées par une croissance moins rapide et des revenus moins élevés qu'ailleurs.

Nous n'avons jamais caché—et la Chambre savait—que toutes ces réformes exigeraient des hausses considérables des dépenses publiques.

En vérité, on nous a même engagés à aller plus loin. J'ai bien précisé l'an dernier, et cette année encore, que les exigences d'un Canada en pleine croissance et en plein développement, où s'opéraient ces réformes économiques et sociales, obligerait les gouvernements et leurs organismes à mettre de plus en plus à contribution la production nationale. Cependant, j'ai signalé que l'essor du secteur public de notre économie ne serait pas si rapide qu'il pourrait absorber plus qu'une partie seulement de la production nationale accrue, dans son ensemble, mais qu'il nécessiterait des taux d'imposition plus élevés, et c'est ce qui s'est produit.

Permettez-moi d'illustrer. Au cours de la dernière année financière, le total des dépenses du gouvernement fédéral, établi d'après la base globale utilisée dans les comptes économiques nationaux, s'est élevé à 9,346 millions de dollars, soit 16.8 p. 100 du produit national brut. Cinq ans plus tôt, en 1961-1962, alors que le parti d'en face était au pouvoir, il comptait pour 19.2 p. 100 du produit national brut, et cinq ans avant cela, en 1956-1957, le total se chiffrait à 5,126 millions de dollars, soit 16.4 p. 100 du produit national

brut. Ainsi, même si nos dépenses ont augmenté de 92 p. 100 au cours de la décennie, elles représentent à peu près la même proportion du produit national brut qu'il y a dix ans et, d'autre part, une proportion moindre qu'il y a cinq ans. En outre, pendant cette période, nous avons réduit nos taux d'imposition en faveur des provinces, comme je l'ai dit tantôt. De plus, pendant cette même période, le Parlement a adopté le régime de pensions du Canada, dont ces chiffres ne tiennent pas compte. C'est un régime distinct, autonome, entièrement financé par les cotisations et où, à cette étape initiale, les cotisations dépassent de beaucoup les versements et constituent un important fonds de placement qui est mis à la disposition des provinces pour leur aider à répondre à leurs besoins en capitaux. A présent, je parlerai des dépenses des gouvernements provinciaux et des municipalités.

Au cours de la dernière décennie, les dépenses des gouvernements provinciaux et des municipalités ont augmenté beaucoup plus rapidement que celles du gouvernement fédéral. Toujours d'après les chiffres établis pour les comptes économiques nationaux, les dépenses des provinces et des municipalités se sont établies ensemble, au cours de la dernière année financière, à 10,942 millions de dollars, soit 18.6 p. 100 du produit national brut. Cinq ans plus tôt, en 1961-1962, elles représentaient 16.3 p. 100 du produit national brut, et cinq ans avant cela, en 1956-1957, elles s'élevaient à 3,474 millions de dollars, soit 11.1 p. 100 du produit national brut. En d'autres termes, contrairement aux dépenses du gouvernement fédéral qui ont maintenu une proportion constante au cours des dix dernières années, les dépenses provinciales et municipales ont augmenté, ayant passé de 11.1 à 18.6 p. 100 du produit national brut.

Durant cette période, le taux annuel d'augmentation des dépenses provinciales et municipales s'établissait à 12.1 p. 100 en moyenne, comparativement à 6.7 p. 100 pour les dépenses fédérales. Je devrais ajouter ici que les dépenses fédérales dont j'ai parlé comprennent les versements aux provinces et aux municipalités qu'il faudrait éliminer avant d'additionner les chiffres pour obtenir un total, puisque les chiffres intéressant les provinces et les municipalités comprennent les dépenses faites grâce aux fonds provenant de sources fédérales.

Même si je dis que ces taux d'accroissement des dépenses provinciales et municipales ont été considérablement plus élevés que les nôtres, je ne veux en rien, par là, critiquer les provinces. Tout le monde sait qu'il incombe aux provinces et à leurs municipalités de répondre à nombre des demandes croissantes quant aux installations

et services publics requis par suite de la croissance rapide de notre population, de notre effectif ouvrier et de notre économie en général, de même que du passage de la population des régions rurales aux régions urbaines. C'est là une réalité de la vie dont il faut tenir compte lorsqu'on détermine le taux d'accroissement des dépenses gouvernementales en général.

En évaluant la situation cette année, et se rappelant ses divers engagements, dont l'assurance frais médicaux, le gouvernement a décidé qu'il lui faudrait imposer des restrictions beaucoup plus rigoureuses que depuis bien des années sur la hausse des dépenses. Cette modération s'impose si nous voulons enrayer les poussées inflationnistes au sein de l'économie, réduire nos demandes sur le marché des capitaux et réduire au minimum l'augmentation des impôts. Nous avons donc décidé, comme nous l'avons annoncé au début du mois, de maintenir l'augmentation de nos dépenses budgétaires, exception faite du régime d'assurance frais médicaux et de l'amortissement du déficit de l'Expo, à environ 4½ p. 100, taux d'augmentation beaucoup plus faible qu'au cours des trois années précédentes. Quand nous aurons atteint cet objectif et que le régime d'assurance frais médicaux aura été mis en œuvre, nous pourrions alors, je crois, maintenir la hausse future de nos dépenses publiques à un niveau où les revenus accrus provenant d'une économie en expansion pourront y pourvoir sans conséquences inflationnistes. Le gouvernement fédéral devra activer nombre d'importants programmes, surtout dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement économique, mais, à mon sens, ils n'entraîneront pas une augmentation aussi rapide et aussi sensible des dépenses que celle des dix dernières années, au titre des programmes d'hygiène et de sécurité sociale.

Pour assurer cette transition, il nous faudra, au cours de l'année qui vient, réduire nos programmes de dépenses—exception faite du régime d'assurance frais médicaux—pour ralentir le rythme rapide d'augmentation de ces derniers temps et en établir un qui soit plus soutenable, tout comme nous tentons, depuis 18 mois, d'ajuster notre rythme d'expansion économique. Cela ne sera pas facile. Certains croiront peut-être, à première vue, que maintenir les dépenses budgétaires de l'an prochain à un maximum de 10,300 millions de dollars—ce qui permettrait une hausse d'environ 400 millions par rapport aux prévisions révisées des dépenses de cette année—est un objectif facile à atteindre. De fait, j'ai lu dans les journaux des commentaires de ce genre, où l'on prétend que l'objectif nous que nous nous fixons n'est pas des plus

difficiles à réaliser. En réalité, nous allons pratiquer des coupes sombres dans de grands secteurs de l'activité gouvernementale.

• (8.30 p.m.)

Je m'explique. Nous faisons des versements de transfert élevés et nombreux aux provinces et municipalités, tels les versements de péréquation d'assurance-hospitalisation, d'aide à l'éducation et au régime d'assistance publique du Canada, dont la plupart augmentent automatiquement en vertu de lois ou d'ententes avec les provinces. Nous avons en outre (en dehors de la sécurité de la vieillesse qui est financée à part) d'importants programmes comportant des versements de transfert à des personnes, dont les allocations familiales et les allocations aux jeunes, les pensions aux anciens combattants, et les allocations de formation des adultes. Tous sont aussi déterminés surtout par des facteurs de population et des lois. Enfin, il y a les frais de la dette publique qui s'accroîtront inévitablement si, comme nous le supposons, les taux d'intérêt restent au niveau actuel. Pris dans l'ensemble, ces dépenses entraîneront inévitablement une hausse dans les déboursés d'un peu plus de la moitié de l'augmentation totale d'environ 400 millions de dollars que nous nous sommes fixée.

Une fois ces dépenses déduites des prévisions globales pour l'année, il nous reste environ 5,640 millions de dollars en dépenses autres, qui ne peuvent augmenter que de 3.3 p. 100 avant d'atteindre le plafond fixé pour l'an prochain, marge qui servira surtout à payer le coût de salaires et de prix plus élevés.

Face à l'augmentation inévitable de nos versements aux provinces, de nos versements aux personnes aux termes de programmes statutaires, et des frais de la dette publique, de la hausse des salaires et des prix, il est clair que l'ensemble de nos autres programmes de dépenses, sous notre contrôle budgétaire normal, devra être rigoureusement contenu l'an prochain. Les réductions doivent être assez considérables pour permettre la mise en œuvre des nouveaux projets que nous devons entreprendre, tel celui du Cap-Breton. Je songe aux dépenses de la Société de développement du Cap-Breton de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et ainsi de suite. Conséquemment, nous devons réduire ou supprimer des projets en cours. Des programmes en vigueur depuis des années devront cesser, certains projets de construction importants seront retardés, certaines subventions seront réduites, certains programmes d'expansion, y compris certains que le gouvernement a promis, seront remis. Dans la planification de nos programmes, nous tenons compte du chômage plus considérable qui existe dans l'Est du Canada et du

fait que les dépenses affectées à ces régions ont moins de chances de provoquer l'inflation que dans le reste du Canada.

Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, de qui relève le programme de contrôle des dépenses, prendra la parole la semaine prochaine au cours du débat sur le budget et fournira à la Chambre certaines précisions sur ces réductions. Sauf erreur, il parlera des projets envisagés pour restreindre la croissance de la fonction publique, sujet à propos duquel beaucoup de gens ont exprimé leur inquiétude. Je ne ferai qu'une remarque à ce sujet pour bien situer le problème. Depuis 15 ans, le pourcentage des fonctionnaires fédéraux—que des limites aient été imposées ou non—par rapport à la population canadienne est demeuré tout près de 1 p. 100, et depuis six ans, le pourcentage diminue par rapport à l'effectif ouvrier du Canada.

J'ai pris connaissance de certaines recommandations et j'en entendrai probablement d'autres, comme celle qui voudrait que nous réduisions les dépenses du gouvernement. Je suis persuadé d'avoir l'appui du chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsque je dis que cette proposition manque de réalisme, car j'ai ici le compte rendu d'une entrevue du chef de l'opposition publié dans le dernier numéro de la revue *Executive* au cours de laquelle il aurait déclaré:

Je crois que toute personne qui propose une diminution des dépenses du gouvernement ou une diminution importante des impôts manque de réalisme. Mais tout gouvernement peut régler le rythme de l'augmentation des dépenses.

(*Applaudissements*)

Une voix: Voilà le point.

L'hon. M. Sharp: Le chef de l'opposition peut essayer de nous convaincre que notre taux d'augmentation est trop élevé, mais il n'a réussi qu'à accroître la dernière augmentation et sa dernière augmentation a été beaucoup plus forte que la nôtre.

Programmes de prêts du gouvernement

Comme je l'ai déjà indiqué, le problème qui se pose, quant aux capitaux dont nous avons besoin, provient non seulement de nos programmes de dépenses, mais aussi, dans une large mesure, de nos programmes de prêts. Au cours de la présente année financière, par exemple, le Trésor fédéral prête un montant net de 608 millions à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'habitation et autres fins connexes, et cela compte tenu des remboursements que nous touchons. Nous prêtons un montant net de 167 millions à la Société du crédit agricole pour les hypothèques sur les fermes. Nous avançons 60 millions à la Commission de prêts aux anciens combattants pour fins d'habita-

[L'hon. M. Sharp.]

tion et de crédit agricole. Il faudra restreindre l'envergure de ces programmes de prêts. Je suis sûr que nous pouvons le faire sans conséquences graves pour l'économie, si nous tenons compte du meilleur mouvement de fonds hypothécaires auquel nous pouvons nous attendre maintenant sur le marché des capitaux.

Air Canada est une autre entreprise qui a besoin de nos fonds. Elle doit accroître rapidement le nombre de ses aéronefs et de ses diverses installations au sol afin de répondre aux besoins croissants de la circulation. Le ministre des Transports et moi reconnaissons qu'il sera nécessaire de restreindre les sommes prêtées par le gouvernement à Air Canada dans les années à venir, et de demander à cette compagnie de trouver d'autres sources de capitaux. D'autre part, deux de nos programmes de prêt de grande envergure prendront fin en 1968, soit celui de l'Expo et celui de l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités; nous pouvons donc nous attendre à récupérer à l'avenir une partie des sommes que nous avons prêtées en vertu de ces deux programmes.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, le gouvernement restreint rigoureusement ses dépenses et ses prêts dans le cadre de son programme visant à enrayer l'inflation des prix et des coûts, à réduire les pressions excessives qui s'exercent sur nos marchés des capitaux et à accroître le moins possible les impôts.

Perspectives et politique budgétaires

Étant donné la situation que j'ai exposée, nous en sommes venus à la conclusion qu'une certaine majoration d'impôts est essentielle pour que nous puissions faire face à nos dépenses croissantes, même en dépit des restrictions que nous avons imposées, et réduire l'ensemble de nos besoins financiers au niveau que nous pouvons raisonnablement nous attendre à financer sur le marché. Nos importants soldes-espèces d'avril dernier étaient quasi épuisés au début du présent mois. Heureusement, la campagne des obligations d'épargne du Canada a permis de réunir une somme d'argent appréciable en novembre, malgré les circonstances très défavorables qui l'ont entourée. J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer mon admiration et ma gratitude envers ceux qui ont organisé et mené à bien la campagne cette année. Nous devons faire souvent appel au marché, au cours des 16 prochains mois, tant aux fins de remboursements que de numéraire. Un nombre exceptionnel d'obligations d'épargne viendront à échéance en 1968, et nous songeons à proposer à leurs détenteurs de les convertir en une nouvelle émission d'obligations d'épargne préalablement à la

date d'échéance, le 1^{er} novembre. J'estime que nous devons veiller à ce que nos besoins financiers globaux, abstraction faite des répercussions qu'entraîneraient des modifications imprévues de nos réserves de change, se tiennent bien en deçà du maximum de 750 millions de dollars prévu pour 1968-1969.

La réalisation de cet objectif nécessitera l'absence quasi totale d'un déficit budgétaire l'an prochain. La raison en est que, compte tenu même des réductions proposées à l'égard du programme de prêts, le montant net de nos besoins non budgétaires l'an prochain sera élevé, car il comportera, comme il se doit, le versement d'une partie des impôts remboursables de 1966 sur le flux monétaire des sociétés. En outre, il importe d'accroître nos soldes-espèces, à partir des bas niveaux qu'ils accusent probablement en mars 1968.

On prévoit que les dépenses budgétaires pour l'année financière en cours—cette année—atteindront quelque 9,900 millions de dollars. Nos revenus, compte non tenu des modifications fiscales que je propose ce soir, s'élèveront probablement à quelque 9,070 millions. Bien que ces chiffres diffèrent de ceux qui figuraient dans mes pronostics budgétaires de juin, je veux que nos mesures fiscales et nos dépenses permettent de maintenir notre déficit budgétaire aussi près que possible du montant alors prévu. Il semble bien maintenant que nos besoins globaux en espèces pour l'ensemble de l'année—exception faite du remboursement de notre dette et en fonction du niveau actuel de nos réserves de change—correspondront à peu près à ce que je prévoyais dans l'exposé budgétaire de juin.

Perspectives pour 1968-1969

La prévision préliminaire la plus précise que je puisse faire au sujet du rendement de nos revenus en vertu de notre législation fiscale actuelle au cours de la prochaine année financière—prévision qui, vu la date précoce, est, bien entendu, plus incertaine qu'elle le serait dans un budget normal de printemps—est d'environ 9,700 millions. Étant donné que nous avons décidé de maintenir nos dépenses à 10,300 millions, l'assurance frais médicaux et l'Expo mises à part, notre déficit budgétaire atteindra 600 millions. Je crois que nous pouvons et que nous devrions supprimer la majeure partie de ce déficit.

Les compressions fiscales indispensables en ce moment ralentiront peut-être légèrement, l'an prochain, la croissance de la production nationale, mais cela vaudrait bien mieux qu'une grave récession plus tard. Si nous ne réussissons pas, en tant que particuliers et organismes, à exercer les restrictions requises quant au relèvement des prix, des coûts et des salaires, il ne restera plus d'autre solu-

tion que des restrictions fiscales collectives exercées par le Parlement. Des préservatifs bénins valent mieux que des remèdes massifs. Lorsque le gouvernement et le Parlement auront pris les mesures voulues pour freiner nos dépenses et trouver, grâce aux recettes fiscales, la couverture nécessaire, il faudra alors, comme je l'ai dit en octobre, assortir ces mesures d'une sérieuse campagne en vue d'obtenir, par la collaboration volontaire, une forte réduction du taux de croissance trop élevé des prix et des coûts, y compris l'augmentation des salaires.

• (8.40 p.m.)

Il faut mettre un terme au cycle actuel des augmentations inflationnistes des prix et des coûts, et s'acheminer vers des conditions qui permettront à tous les Canadiens de travailler, d'acheter, de négocier, et d'investir avec l'espoir qu'au fil des années leur argent gardera sa valeur véritable. Dans la mesure où nous pourrions mobiliser efficacement l'opinion publique pour défendre cet objectif, et contrecarrer les initiatives de ceux qui exploitent nettement leur position de force sur le marché afin d'obtenir des augmentations inflationnistes, nous pourrions avoir un niveau plus élevé d'emploi, de production et de revenu, accompagné d'une stabilité des prix. Ce serait, pour reprendre les paroles du chef de l'opposition, «un moyen plus civilisé de juguler l'inflation». Je crois que nous pouvons y arriver. Le gouvernement projette d'organiser un programme temporaire du genre—une fois que nous aurons fait notre part ici au Parlement en limitant nos dépenses et en levant les impôts nécessaires pour financer, sans provoquer d'inflation, les dépenses qui, d'après nous, méritent la priorité que sous-entend notre approbation. Lorsque ces mesures auront été approuvées, je proposerai alors, de concert avec plusieurs de mes collègues, d'avoir des entretiens avec les chefs du salariat, du patronat, et d'autres secteurs principaux de l'économie, quant à la manière d'organiser le plus efficacement possible ce programme de restriction.

Le programme de réforme fiscale.

Avant de présenter mes propositions au sujet du revenu, je crois souhaitable de vous fournir les renseignements que je puis divulguer maintenant sur nos projets concernant le programme de réforme fiscale que nous avons élaboré et sur les réactions auxquelles a donné lieu le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

Il importe tout d'abord de reconnaître que notre programme de réforme fiscale doit être entrepris dans des circonstances tout à fait différentes de celles qui régnaient lorsque la Commission royale a reçu son mandat et a

entrepris ses travaux. La Commission mettrait au point un système qui rapporterait des revenus comparables à ceux de 1964. Il est clair que nous aurons besoin, en 1969, et au cours des années suivantes, d'un régime fiscal qui produira plus de revenus que celui de 1964—même en tenant compte de la croissance de notre économie depuis ce temps, et de l'augmentation résultante des prix, des revenus et de notre revenu fédéral.

M. Woolliams: Quelle croissance?

L'hon. M. Sharp: Quelqu'un demande: «Quelle croissance?» Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de période d'aussi grande croissance dans notre histoire. Il n'y a jamais eu plus grand essor dans l'économie réelle ni plus grande augmentation dans l'emploi que durant cette période.

Une voix: Il y a eu une grande augmentation des impôts et du chômage.

L'hon. M. Sharp: D'autre part, nous pouvons et nous allons tenir compte des arguments de la Commission sur l'incidence relative de l'impôt sur divers groupes de revenus et autres groupes.

En réponse à l'invitation lancée à tous les Canadiens de nous faire tenir leurs vues sur le rapport de la Commission, nous avons reçu plusieurs centaines d'exposés et de lettres. Nombre de personnes et de groupes m'ont entretenu, ainsi que le ministre du Revenu national, d'autres ministres et fonctionnaires, du rapport et de ce qu'il propose. Je tiens à exprimer notre gratitude à tous les particuliers, entreprises, syndicats ouvriers et associations qui nous ont fait tenir leurs avis sur ce sujet difficile et controversé.

J'ai surtout été impressionné par le fait que quatre points ont joué un rôle central dans la discussion publique du rapport, et dans les communications au gouvernement. Le premier est la vaste portée des changements que recommande la Commission et la difficulté de prévoir les effets de modifications soudaines et aussi profondes sur l'économie et, en fin de compte, sur la situation des contribuables des divers paliers. Nous avons nous-mêmes rencontré cette difficulté. Deuxièmement, les commissaires ont proposé pour le Canada un régime fiscal assez différent de ceux des autres pays, notamment de celui des États-Unis, dont le marché des capitaux est intégré au nôtre. Cela pourrait provoquer des difficultés économiques et des problèmes d'ordre technique lorsqu'il s'agirait de rédiger des textes législatifs efficaces. Troisièmement, et ce point se rattache quelque peu au deuxième, même s'il déborde dans d'autres domaines, le Canada, pendant la prochaine décennie, devra, en vue de la croissance économique et de l'expansion qu'il veut

[L'hon. M. Sharp.]

réaliser, créer et investir un fort volume d'épargnes tout en attirant des capitaux étrangers considérables comme appoint de ses propres disponibilités. Beaucoup trouvent que la Commission n'a pas suffisamment pesé cette considération avant de formuler ses vœux, et je suis porté à le croire. Enfin, on s'inquiète, dans bien des milieux, de l'effet qu'auraient les propositions des commissaires dans les diverses régions, surtout celles qui ont trait aux industries minières et pétrolières.

Bon nombre des mémoires que nous avons reçus proposent des modifications aux propositions de la Commission, ou des solutions de rechange. Nous étudions présentement ces recommandations tout en parachevant notre propre étude portant sur la réforme fiscale et le rapport de la Commission.

De l'avis du gouvernement, une réforme considérable s'impose pour accroître aussi équitablement que possible nos revenus sans trop gêner le progrès et le fonctionnement de l'économie canadienne. Le rapport de la Commission royale se révélera très utile au gouvernement, au Parlement et aux Canadiens, car il nous permettra tous d'apercevoir les lacunes de notre régime fiscal actuel et d'imaginer des moyens pratiques d'y apporter des réformes.

Néanmoins, le travail que nous avons accompli au sein du gouvernement, de même que les analyses que nous avons reçues d'autres sources, nous permettent de conclure que même si les réformes que nous présenterons au Parlement et au public sous la forme d'un Livre blanc, et en fin de compte dans un projet de loi, dénotent sans aucun doute l'influence du rapport monumental de la Commission royale, il s'agira plutôt de réformes au régime fiscal actuel que de l'adoption d'une formule foncièrement différente. Elles ne se limiteront pas nécessairement aux articles recommandés par la Commission.

D'ici là, nos propositions fiscales courantes doivent naturellement être rédigées sous une forme qui s'apparente à nos lois actuelles.

La surtaxe sur le revenu des particuliers

J'en arrive maintenant à mes propositions touchant les impôts. Ma première proposition a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. Je demande à la Chambre d'approuver une surtaxe spéciale de 5 p. 100 du montant de l'impôt de base frappant un particulier, qui dépasse \$100. Cette surtaxe entrera en vigueur le 1^{er} janvier et je compte qu'elle le restera jusqu'à ce que nous ayons mené à terme la transition vers un rythme plus lent d'accroissement des dépenses ou jusqu'à ce que les conditions économiques et financières exigent une modification de notre politique fiscale.

Cette modification sera faite de manière à ne pas affecter les recettes provinciales. Comme en 1965, je propose de limiter à \$600 au maximum la modification fiscale résultant de cet amendement. La surtaxe est définie de manière à ne pas s'appliquer aux célibataires dont les revenus sont inférieurs à \$2,000 par an, ni aux hommes mariés, ayant deux enfants, et dont le revenu est inférieur à \$3,600. L'augmentation d'impôt pour un homme marié ayant deux enfants et un revenu typique, disons de \$100 par semaine, serait de 23c. par semaine. Je demanderais maintenant la permission de consigner au hansard les tableaux illustrant les conséquences de cette modification pour les diverses catégories de revenus:

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les tableaux mentionnés par le ministre figurent au hansard?

Des voix: D'accord.

Les tableaux mentionnés ci-dessus sont les suivants:

TABLEAU I

Exemple de la surtaxe proposée pour l'impôt sur le revenu des particuliers

Contribuable seul—sans personnes à charge

Revenu	Impôt actuel a)	Surtaxe proposée
\$	\$	\$
2,000	115	—
2,500	202	3
3,000	292	7
3,500	394	11
4,000	499	15
4,500	612	20
5,000	727	25
7,000	1,244	46
10,000	2,060	87
15,000	3,850	177
20,000	6,045	286
25,000	8,295	399
50,000	21,185	600

a) Il s'agit ici de l'impôt fédéral et provincial combiné sur le revenu des particuliers, y compris l'impôt de sécurité de la vieillesse, dans toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Il est présumé que le contribuable a choisi la déduction facultative uniforme de \$100 au lieu des déductions pour frais médicaux et dons de charité.

TABLEAU II

Exemple de la surtaxe proposée pour l'impôt sur le revenu des particuliers

Contribuable marié—sans personnes à charge

Revenu	Impôt actuel a)	Surtaxe proposée
\$	\$	\$
3,000	115	—
3,500	202	3
4,000	292	7
4,500	394	11
5,000	499	15
7,000	984	35
10,000	1,764	72
15,000	3,450	157
20,000	5,595	264
25,000	7,845	376
50,000	20,635	600

a) Il s'agit ici de l'impôt fédéral et provincial combiné sur le revenu des particuliers, y compris l'impôt de sécurité de la vieillesse, dans toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Il est présumé que le contribuable a choisi la déduction facultative uniforme de \$100 au lieu des déductions pour frais médicaux et dons de charité.

TABLEAU III

Exemple de la surtaxe proposée pour l'impôt sur le revenu des particuliers

Contribuable marié—deux enfants admissibles aux allocations familiales

Revenu	Impôt actuel a)	Surtaxe proposée
\$	\$	\$
3,500	102	—
4,000	184	3
4,500	274	6
5,000	373	10
7,000	828	29
10,000	1,608	64
15,000	3,210	145
20,000	5,325	250
25,000	7,575	363
50,000	20,305	600

a) Il s'agit ici de l'impôt fédéral et provincial combiné sur le revenu des particuliers, y compris l'impôt de sécurité de la vieillesse, dans toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Il est présumé que le contribuable a choisi la déduction facultative uniforme de \$100 au lieu des déductions pour frais médicaux et dons de charité.

L'hon. M. Sharp: Pour la gouverne des députés qui m'écoutent, je prendrai un exemple caractéristique, celui d'un contribuable moyen ayant deux enfants bénéficiant des allocations

familiales. Pour un chef de famille dont le revenu annuel est de \$5,000, l'augmentation fiscale sera de \$10 par an; avec un revenu annuel de \$7,000, l'augmentation sera de \$29 par an; avec \$10,000, elle sera de \$64 par an; et avec \$15,000, elle sera de \$145 par an. Cette échelle indique l'incidence de l'impôt.

D'après mes fonctionnaires, cette surtaxe accroîtra nos recettes de 185 millions de dollars pour l'année financière 1968-1969 et d'environ 25 millions pour l'année en cours.

Alcool et tabac

Ma deuxième proposition vise à augmenter les taxes sur les boissons alcooliques et le tabac. Les changements projetés auront pour effet général d'accroître immédiatement d'environ 10 p. 100 la taxe fédérale sur les spiritueux, la bière, le vin, les cigarettes, les cigares et le tabac. Cette augmentation sera mise en œuvre par un certain nombre de mesures.

Les droits d'accise sur les spiritueux distillés au Canada augmenteraient de \$1.25 le gallon-preuve. Le droit frappant la plupart des spiritueux passerait donc de \$13.00 à \$14.25. Les droits d'accise sur la bière passeraient de 38c. à 42c. le gallon. Il faudra aussi prévoir des augmentations identiques quant aux droits tarifaires imposés sur l'alcool et la bière importés.

Une taxe d'accise spéciale frapperait les vins importés et canadiens. Elle s'élèverait à 2½c. le gallon pour les vins dont la teneur en alcool ne dépasse pas 7 p. 100, et à 5c. le gallon pour les vins dont la teneur en alcool dépasse 7 p. 100.

Nous frappons le tabac et les produits du tabac d'un droit et d'une taxe d'accise. Nous nous proposons d'employer la taxe d'accise pour obtenir le supplément nécessaire. La taxe d'accise pour les cigarettes passerait de 2½c. à 3c. pour cinq cigarettes, celle pour le tabac transformé, de 80 c. à 90c. la livre, et celle pour les cigares, de 15 p. 100 à 17 p. 100.

D'après les calculs, ces changements en ce qui concerne l'alcool et le tabac augmenteraient nos revenus pour l'année financière 1968-1969 d'environ 95 millions de dollars, et pour l'année en cours d'environ 20 millions de dollars.

• (8.50 p.m.)

Impôt sur le revenu des sociétés

Ma troisième proposition a trait à l'impôt sur le revenu des sociétés. Elle est destinée à accroître sensiblement nos recettes de l'an prochain, sans augmenter pour l'avenir les frais de production ou de distribution des entreprises canadiennes. Elle améliorera sensiblement la situation de notre encaisse au moment où cela s'impose et elle constituera en outre une mesure permanente de réforme,

[L'hon. M. Sharp.]

dont le dessein est d'assurer une plus grande égalité entre les sociétés et les autres contribuables.

A présent, les sociétés commencent à payer leurs impôts pendant le cinquième mois de l'année d'imposition à laquelle ils se rattachent, et finissent de les payer quatre mois après la fin de l'année. Ce calendrier de paiement, bien qu'ayant été avancé en 1963 et 1964, offre encore un contraste notable par rapport à celui des contribuables dont l'impôt sur le revenu est déduit de leur salaire chaque jour de paye. Nous avons décidé d'amenuiser encore l'écart entre les sociétés et les particuliers.

A l'avenir, les sociétés devront effectuer leur premier versement durant le troisième mois de leur année d'imposition et parfaire leurs paiements, calculés sur leurs impôts estimatifs, au cours du deuxième mois de l'année suivante.

L'hon. M. Lambert: Une aubaine.

L'hon. M. Sharp: Comme certaines sociétés peuvent avoir du mal à déterminer le montant réel de leur impôt exigible dans les deux mois qui suivront la fin de l'année, elles seront autorisées à faire un paiement final portant leurs prévisions au montant réel de leurs impôts à la fin du troisième mois de l'année suivante. Le changement ne modifiera pas la date d'expédition des déclarations d'impôts des sociétés, qui sera encore six mois après la fin de l'année.

Les sociétés feront la transition à ce calendrier de paiements en augmentant leurs dix premiers paiements pour leur prochaine année d'imposition dès demain. Aux termes de la loi actuelle, chacun de ces paiements sera d'un douzième de l'impôt estimatif pour l'année; durant l'année de transition, il sera d'un dixième de ce montant.

A notre avis, ce changement augmentera l'encaisse du gouvernement d'environ 290 millions de dollars durant l'année financière 1968-1969, dont 240 millions seront des recettes budgétaires extraordinaires et 25 millions, des recettes au titre de la sécurité de la vieillesse.

L'hon. M. Bell: C'est factice.

L'hon. M. Sharp: Le reste sera porté au crédit du compte de perception des impôts des provinces d'où sont tirés les paiements versés aux provinces aux termes de nos conventions relatives à la perception des impôts. Il y aura des recettes supplémentaires de 50 millions de dollars dans l'année financière 1969-1970.

Impôt spécial remboursable

Les députés se rappelleront qu'en 1966, afin de freiner les dépenses trop grandes au chapitre des immobilisations, nous avons mis en vigueur un impôt remboursable sur les

bénéfices en espèces. Aux termes de la loi, les paiements doivent être remboursés avec intérêt au plus tard 36 mois après la date d'échéance, ou la date de réception s'ils ont été faits en retard. Ils pourraient être remboursés jusqu'à 18 mois plus tôt si le gouvernement en décidait ainsi. Le montant perçu —quelque 230 millions de dollars en tout— doit donc être remboursé d'ici juin 1970. Évidemment, il serait difficile d'effectuer ce remboursement d'ici quelques mois, mais nous ne devrions pas le remettre entièrement jusqu'au dernier moment, car cela alourdirait le fardeau qu'il faudra assumer au cours de l'année financière 1969-1970. A mon avis, la mesure que j'ai proposée au sujet de l'impôt sur les sociétés nous fournira suffisamment de revenus en espèces pour nous permettre de rembourser une bonne partie de l'impôt remboursable en 1968-1969.

Nous nous proposons donc de commencer en juin 1968, en remboursant les paiements reçus avant le 30 juin 1966. A tous les deux mois par la suite, nous rembourserons les encaissements d'un mois; en août 1968, nous rembourserons les encaissements reçus en juillet 1966; en octobre 1968, ceux d'août 1966 et ainsi de suite jusqu'en février 1970. Les derniers paiements seront effectués en mai 1970 en remboursement des montants reçus en mai 1967, comme l'exige la loi, et des versements en retard.

Afin de réduire les frais administratifs, nous devrions rembourser, lors de nos premiers paiements en juin, la somme globale reçue des sociétés dont l'ensemble de l'impôt remboursable n'excédait pas \$1,000. Nous demanderons au Parlement l'autorisation voulue.

Ce programme exigerait, au cours de l'année financière 1968-1969, des paiements d'environ 105 millions de dollars, intérêt compris. L'année financière suivante, on estime que les paiements s'élèveront à 139 millions, sans compter quelques millions à être payés en mai 1970. Ces paiements ne représentent pas des dépenses budgétaires, mais des remboursements de dettes.

Conclusion

Monsieur l'Orateur, les propositions importantes que je viens de faire augmenteraient nos rentrées, pour l'année financière en cours, de quelque 45 millions de dollars et, avec les réductions de dépenses qui seront annoncées, nous parviendrions à maintenir notre déficit budgétaire pour cette année près du montant que prévoyait le budget du 1^{er} juin. Elles permettraient de maintenir le montant global estimatif de nos besoins en espèces pour l'année en cours—mis à part tout changement que pourraient subir nos réserves de devises étrangères après aujourd'hui—à environ 1,550 millions de dollars.

Nous aurions alors à emprunter un montant considérable d'ici au 1^{er} avril, mais j'estime que nous pourrions nous le permettre sans trop de difficultés.

L'hon. M. Bell: Quel montant?

L'hon. M. Sharp: Plus tard, je répondrai volontiers à une question dans ce contexte. J'aimerais terminer mon discours.

Les changements prévus ajouteront, l'an prochain, 520 millions de dollars à nos revenus budgétaires, y compris le revenu extraordinaire élevé provenant du changement de dates des versements des sociétés. Nos revenus prévus pour l'an prochain seront ainsi portés à 80 millions de dollars environ du niveau auquel nous comptons maintenir nos dépenses, sauf pour ce qui est du régime d'assurance frais médicaux et de l'amortissement de l'Expo. Ces modifications fiscales nous vaudront aussi des rentrées en espèces pour l'année financière 1968-1969 d'à peu près 570 millions de dollars. Cela devrait nous permettre de maintenir le montant global de nos besoins en espèces, y compris la remise de l'impôt remboursable, bien au-dessous du plafond de 750 millions de dollars que j'annonçais le 10 novembre.

Quand j'ai déposé le budget principal, il y a six mois, j'ai dit «qu'il n'existe aucune panacée dont une seule dose suffirait pour nous garder en santé l'année durant». Le budget de juin a marqué un jalon du processus ininterrompu de redressement économique et de conservation de notre prospérité. Il en est de même des mesures que je vous ai présentées ce soir, mesures nécessitées par la persistance des hausses inflationnistes de prix et de coûts, tant au Canada qu'à l'étranger, qui menacent de saper les bases de notre prospérité.

Le gouvernement fédéral ne peut, à lui seul, réprimer l'inflation. Il lui est possible cependant—et il est résolu à le faire, avec l'appui du Parlement—de garder ses propres finances en bon état, de prendre des mesures pour stabiliser l'économie et de donner l'exemple aux gouvernements à d'autres paliers et au pays en général. C'est une tâche difficile, et il faut prendre des décisions pénibles pour la mener à bien. Mais, comme je l'ai dit plus tôt, des préservatifs bénins valent beaucoup mieux que des remèdes massifs.

Résolution relative à la loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, pour 1968 et les années d'imposition subséquentes, en plus de l'impôt sur le revenu qu'un particulier devrait normalement payer en vertu de la loi de l'impôt sur